

576

mode d'horticulture, les produits des jardins et les instruments d'horticulture,—d'introduire des inventions utiles applicables à l'horticulture, et des plantes ou graines nouvelles qui pourront s'adapter au sol et climat du Bas-Canada,—de propager les connaissances saines et utiles relatives à tous les sujets liés à l'horticulture et aux arts et sciences qui y ont rapport;—et aussi de faire des expositions des produits des jardins et tenir des assemblées à cette fin,—et d'adjuger et donner des prix aux dites expositions et assemblées, ou de faire toute chose qui paraîtra convenable par rapport aux objets susdits, pour lesquels elle jugera à propos d'accorder des prix, et généralement de faire toutes choses qui lui paraîtront vraiment de nature à promouvoir la science et la pratique de l'horticulture.

poration est établie.

Des directeurs seront nommés pour régir les affaires de la corporation.

Quorum et ses pouvoirs.

Autres pouvoirs des directeurs.

VI. Et qu'il soit statué, que les affaires et biens de la société seront régis par directeurs, qui seront élus tous les ans par les membres de la corporation et seront pris parmi eux. et qui, aussitôt que possible après leur élection, éliront entre eux un président, quatre vice-présidents, un secrétaire et un trésorier, lesquels demeureront en charge jusqu'à l'élection annuelle prochaine des directeurs: et quatre directeurs dont le président ou un des vice-présidents formera partie, à toute assemblée des directeurs tenue conformément aux statuts alors en vigueur de la corporation, constitueront un *quorum* pour l'administration des affaires de la société; et la majorité du dit *quorum* pourra exercer tous les pouvoirs dont les directeurs sont ou pourront être revêtus par le présent acte ou par les statuts de la corporation; et les directeurs pourront autoriser le président ou aucun des vice-présidents à signer, et le secrétaire à contre-signer aucun acte ou document, et y apposer le sceau commun de la corporation; et tout acte ou document ainsi signé et scellé, sera